



## TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025

### AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le Président du CCAS de Guérande,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération du 18 décembre 2008 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du C.T.P.,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité validées par le Comité Technique du 28 septembre 2021,

Vu la liste des agents promouvables établie le 16 avril 2025 faisant apparaître 1 agent promouvables dont 1 femme (100%) et 0 homme (0%),

#### Arrête :

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe, établi au titre de l'année 2025 :

1/ Madame Corinne GROSS

Soit 1 femme – 100 % et 0 homme – 0 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux intéressés.

Fait à Guérande, le 5 mai 2025

Signé numériquement le 13/05/2025

Par délégation du Président,  
**Ghislaine OLLIVAUD HERVOCHE**  
Vice-Présidente du CCAS  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge des Solidarités,  
de la Famille et de l'Education

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (6 allée de l'Ile Gloriette - B.P. 24111 - 44041 NANTES CEDEX ; [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Notifié le .../.../2025  
Corinne GROSS



Hôtel de ville  
7 place du Marché au Bois  
44350 Guérande  
02 40 15 60 40

[www.ville-guerande.fr](http://www.ville-guerande.fr)